



DECISION DU MAIRE

N°2026/DAF/155

OBJET : SIGNATURE DU MARCHE 2025TVX004 – MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DU CHATEAU – LOT N°1 TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR (ITE) ET RAVALEMENT – AVENANT N°2

Clotilde LAGOUTTE, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique, notamment en ses articles, articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU la délibération n°2026/MARS/027 en date du 20/03/2026 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame la Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°2025/DAF/433 en date du 4 décembre 2025, portant attribution du marché de travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire le Château, lot 1 « travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) et ravalement », à la SAS EMMER, Siret n°32653597800034,

CONSIDÉRANT la réalisation de prestations complémentaires s'est avérée nécessaire afin de garantir la bonne exécution des travaux du Groupe Scolaire le Château,

CONSIDÉRANT le devis n°206/07/064v4 proposé par la SAS EMMER qui s'élève d'un montant total à 23 080.00 € HT, soit 27 696.00 € TTC.

DECIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n° 2 au marché n° 2025TVX004, lot 1 « travaux d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) et ravalement », relatif aux travaux de rénovation énergétique du Groupe Scolaire le Château, conclu avec la SAS EMMER (SIRET n° 32653597800034).

Article 2 : Autorise la signature de l'avenant portant sur des prestations complémentaires nécessaires à la bonne exécution des travaux du Groupe Scolaire Le Château.

Accusé de réception en préfecture
N° 2026-07-064v4
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Article 3 : Dit que la dépense est inscrite au budget de l'exercice concerné.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Cheffe du SGC de Provins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision du Maire.

Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision du Maire, publié sur le site internet de la Ville de Nangis pour une durée de trois mois, à compter de la signature de ladite décision.

Copie de cet acte sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins,
- Madame la Cheffe du SGC de Provins,
- Direction des Finances,
- Direction Générale,
- Direction des Services Techniques,
- les intéressés.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipale et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 12 octobre 2026

La Maire,

Clotilde LAGOUTTE



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
En sous-préfecture Le 15/10/26
Et de la publication ou notification le 15/10/26

La Maire,

Clotilde LAGOUTTE



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Melun à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
Provins accessible par le site
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2

**Marché n°2025TVX004 – Travaux de rénovation thermique du
groupe scolaire Le Château à Nangis
Lot n°1 – isolation thermique par l'extérieur (ITE) et ravalement**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Nangis
Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
77370 NANGIS

Madame Clotilde Lagoutte
La Maire

B - Identification du titulaire du marché public

(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.)

Lot n°1 : isolation thermique par l'extérieur (ITE) et ravalement

Titulaire : EMMER

Adresse : 3 Chemin de la Chapelle Saint Antoine – 95300 ENNERY

Coordonnées : 01 42 85 89 44 – contact@emmer.fr

Siret : 326 535 978 000 34

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Travaux de rénovation thermique du groupe scolaire Le Château à Nangis

■ Date de la notification du marché public : 5 décembre 2025

■ Durée d'exécution du marché public : 7 mois soit le 30/06/2026 et a été prolongée par l'avenant n°1 de 4 mois jusqu'au 28/10/26.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 59 200.00 €
- Montant HT : 296 000.00 €
- Montant TTC : 355 200.00 €

D - Objet de l'avenant

■ Le présent avenant est conclu dans les circonstances suivantes :

Le présent avenant trouve son fondement à l'article R2194-8 du Code de la commande publique :

« Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies ».

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

À la suite de la prolongation de la durée du marché, des prestations complémentaires se sont révélées nécessaires pour assurer la bonne exécution des travaux. Elles concernent notamment la location supplémentaire de la base vie et de l'échafaudage, ainsi que l'isolation des sous-faces en FibraRoc 115. En parallèle, une moins-value est appliquée aux travaux de peinture intérieure.

Le montant total de ces prestations complémentaires s'élève à **23 080.00 € HT**, soit **27 696.00 € TTC**, conformément au devis annexé.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cochez la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant n°2 : travaux complémentaires (plus-value) :

- Taux de la TVA (20%) : 4 616.00 €
- Montant HT : 23 080.00 €
- Montant TTC : 27 696.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 7.79 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA (20%) : 63 816.00 €
- Montant HT : 319 080.00 €
- Montant TTC : 382 896.00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20261016-DEC-2026-155-AR
Date de transmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : NANGIS , le 15/10/26

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Clotilde LAGOUTTE
Madame la Maire

La Maire
Clotilde LAGOUTTE



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20261016-DEC-2026-155-AR
Date de transmission : 16/10/2026
Date de réception en préfecture : 16/10/2026

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20261016-DEC-2026-155-AR
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

LOCATION ET TRAVAUX COMPLEMENTAIRE - ECOLE ELEMENTAIRE

DESIGNATION	U	Q	P.U HT	TOTAL
1 - Locations complémentaires Base vie et Echafaudage Suite à l'arrêt de nos travaux consécutif à la décision de remplacer l'ensemble des menuiseries du lot 3, prestation non prévue au marché de base Location complémentaire de la base vie et des échafaudages - Fin des travaux prévu au planning : Semaine 34 - Reprise des travaux : Semaine 31 (sous réserve que l'ensemble du prolongement des toitures soit réalisé et que les menuiseries soient posées - Délais de réalisation des travaux à partir de la semaine 31 : Soit une fin des travaux prévisionnel semaine 46 : Modifié à semaine 44 - Surlocation de la semaine 35 à la semaine 46 (12 semaines) : Modifié à semaine 44 (10 sem)	semaines	10	1 908,00	19 080,00
2 - Complement de Nettoyage de la base Vie	semaines	10	175,00	1 750,00
3 - Complement de Consommables (Eau, electricité ...)	semaines	10	150,00	1 500,00
4 - Isolation des sous faces en Fibraroc 115 Fourniture et pose par chevillage de l'isolant Fibraroc A2 35 FM de 115 mm avec $R=3,10 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$. Dimension des panneaux 2000 x 600 Cheville 170 / 105 + Capuchon et rondelle	Ft	1	4 250,00	4 250,00
5 - Déduction des travaux de traitement de peinture intérieure Elémentaire	ens	-1	3 500,00	-3 500,00
TOTAL HT			23 080,00 €	
TVA 20 %			4 616,00 €	
TOTAL TTC			27 696,00 €	

EMMER
SAS au capital de 162 000€
3 Chemin de la Chapelle St Antoine
95300 ENNERY
Tél 01 42 86 89 41 - Fax 01 48 74 09 90
RCS PONTAISE 326 535 978

C + O ldf1

architectes D.P.L.G., ingénieur
16, rue Barbès - 92130 Issy-les-Moulineaux

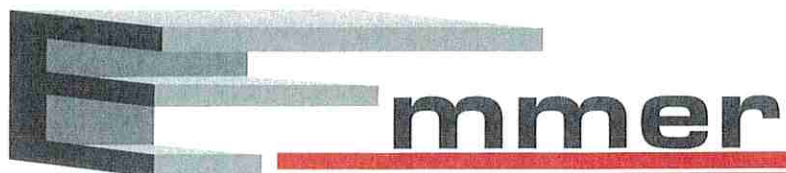
APÉ 74117 SARL 10 000€
RCS Nanterre SIREN 754 421 436 841 084
siret 428 841 084 00018

Validé par la MOE le 02/10/
2026

La Maire
Clotilde LAGOUTTE



Accusé de réception en préfecture
077217703271-20261016-DEC-2026-155-AR
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026



PEINTURE/RAVALEMENT - IMPERMÉABILITÉ DE FAÇADE
ISOLATION THERMIQUE - REVÊTEMENTS MUR & SOL

Ennery le 15 Juillet 2026
(Modifié le 02 Octobre 2026)

VILLE DE NANGIS
Rue Maréchal de l'attre de Tassigny
77 310 NANGIS

Dossier N° : 1996
Etude réalisée par : J. GOMES
Affaire suivie par : J. LEMOINE

Devis n° 2026/07/064 v4

DEVIS

Ecole du Château
Mail Pierre Briteau
77 370 NANGIS

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES / SURLOCATION / MOINS VALUE

3 Chemin de la Chapelle St Antoine – 95300 ENNERY - Tél. : 01 42 85 89 44 - Télécopie : 01 48 74 09 90 - E-mail : contact@emmer.fr
SAS au capital de 152 000€ - SIRET 326 535 978 000 34 - APE 4334 Z - TVA Intracommunautaire FR 96 326 535 978

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20261016-DEC-2026-155-AR
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE1-T

MARCHES DE TRAVAUX
ORDRE DE SERVICE N° 02

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Maître d'ouvrage :

Maire de NANGIS
Hôtel de Ville
Rue Marechal de Tassigny
77370 NANGIS

B - Identification du titulaire du marché public.

SAS EMMER
3 Chemin de ma Chapelle Saint Antoine
95300 ENERY
326 535 978 00034

C - Identification du maître d'œuvre.

SARL C+O IDF 1 architectes
16 rue Barbès
92130 Issy les Moulineaux
Tél 01 45 29 10 14
Mail : cpluso.architectes@gmail.com
Siret : 428 841 084 00018

D - Objet du marché public.

Travaux de rénovation thermique du groupe scolaire Le Château à Nangis

Lot n°1 : Isolation thermique par l'extérieur (ITE) et ravalement

- Référence du marché public : 2025TVX004LOT01
- Date de la notification du marché public : 04/12/2025
- Durée d'exécution du marché public : 7 mois soit le 30/06/2026
- Durée de la prolongation : 4 mois (école élémentaire)

E - Prestations ordonnées.

Le titulaire du marché identifié ci-dessus est prié de bien vouloir exécuter les prestations désignées ci-dessous, conformément aux dispositions des documents constitutifs du marché public. Il renvoie au maître d'œuvre, dûment remplie et signée, une copie du présent ordre de service, qui tiendra lieu d'accusé de réception.

■ Adresse d'exécution des prestations ordonnées : Groupe scolaire Le Château à Nangis

■ Délai d'exécution des prestations ordonnées : à réception du présent ordre de service

■ Autres précisions :
(A renseigner le cas échéant.)

- FTM 01 – Location complémentaire de la base vie

F - Signature du maître d'œuvre.

A Issy les Moulineaux , le 02/10/2026

Signature
(maître d'œuvre)



G - Accusé de réception de l'ordre de service, par le titulaire du marché public.

Reçu le présent ordre de service le 05/10/2026.....

Observations éventuelles : Conformément au mail du 25/09/2026
(A renseigner le cas échéant.) cet OS concerne uniquement
l'école élémentaire

A Ennery , le 05/10/2026

Signature
(titulaire du marché)

Date de mise à jour : 05/08/2011.



MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2

**Marché n°2025TVX004 – Travaux de rénovation thermique du
groupe scolaire Le Château à Nangis
Lot n°1 – isolation thermique par l'extérieur (ITE) et ravalement**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Nangis
Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
77370 NANGIS

Madame Clotilde Lagoutte
La Maire

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Lot n°1 : isolation thermique par l'extérieur (ITE) et ravalement

Titulaire : EMMER

Adresse : 3 Chemin de ma Chapelle Saint Antoine – 95300 ENNERY

Coordonnées : 01 42 85 89 44 – contact@emmer.fr

Siret : 326 535 978 000 34

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Travaux de rénovation thermique du groupe scolaire Le Château à Nangis

■ Date de la notification du marché public : 5 décembre 2025

■ Durée d'exécution du marché public : 7 mois soit le 30/06/2026 et a été prolongée par l'avenant n°1 de 4 mois jusqu'au 28/10/26.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 59 200.00 €
- Montant HT : 296 000.00 €
- Montant TTC : 355 200.00 €

D - Objet de l'avenant

■ Le présent avenant est conclu dans les circonstances suivantes :

Le présent avenant trouve son fondement à l'article R2194-8 du Code de la commande publique :

« Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies ».

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

À la suite de la prolongation de la durée du marché, des prestations complémentaires se sont révélées nécessaires pour assurer la bonne exécution des travaux. Elles concernent notamment la location supplémentaire de la base vie et de l'échafaudage, ainsi que l'isolation des sous-faces en FibraRoc 115. En parallèle, une moins-value est appliquée aux travaux de peinture intérieure.

Le montant total de ces prestations complémentaires s'élève à **23 080.00 € HT**, soit **27 696.00 € TTC**, conformément au devis annexé.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cochez la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant n°2 : travaux complémentaires (plus-value) :

- Taux de la TVA (20%) : 4 616.00 €
- Montant HT : 23 080.00 €
- Montant TTC : 27 696.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 7.79 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA (20%) : 63 816.00 €
- Montant HT : 319 080.00 €
- Montant TTC : 382 896.00 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : NANGIS, le 15/10/26

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Clotilde LAGOUTTE
Madame la Maire

La Maire
Clotilde LAGOUTTE



■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.